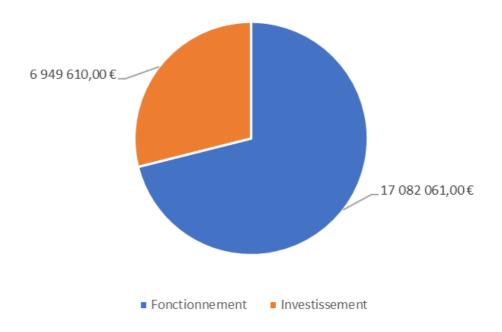


# NOTE SYNTHETIQUIE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET PRINCIPAL+BUDGETS ANNEXES)

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du budget primitif 2025.

### I. <u>L'équilibre budgétaire</u>



Section de fonctionnement : dépenses récurrentes de la CCPHVA (consommables, entretiens courants des bâtiments et des voiries, salaires, participations organismes extérieurs, charges financières, amortissement des biens...)

Section d'investissement : remboursement en capital des emprunts, achats de mobiliers, d'équipements, de véhicules, aménagement des voiries, des places, construction et grosses réparation de bâtiments, subventions d'équipement versées.

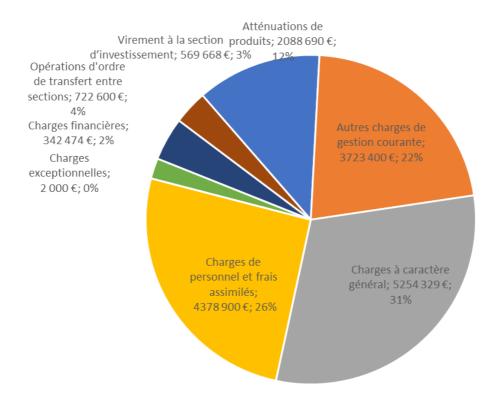
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20241217-0000001613-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/12/2024 Retour Préfecture : 19/12/2024

## II. La structure des dépenses de fonctionnement et leur financement

#### a) Dépenses de fonctionnement



Les charges générales représentent 31% des dépenses de fonctionnement et sont composées entre autres des dépenses de traitements des ordures ménagère (1 980 000 €), de collecte des déchets ménagers (571 800 €), d'éclairage public (420 000 €), de la piscine intercommunale (376 300 €) et de la petite enfance (308 504 €). Les dépenses énergétiques (hors éclairage public et piscine intercommunale) s'élèvent à 204 500 €.

Les charges de personnel représentent 26% des dépenses de fonctionnement, part en légère baisse par rapport à 2024.

Les autres charges sont de 22%, composées notamment de la participation versée au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (1 454 000 €) dont une partie destinée aux Biodéchets (454 000 €). Les participations aux autres organismes de regroupement s'élèvent à 841 000 € dont 735 000 € aux organismes de transport. La participation versée à l'Arche, établissement industriel et commercial est prévue à hauteur de 730 000 €. Le soutien aux associations locales prévoit une enveloppe de 206 200 €.

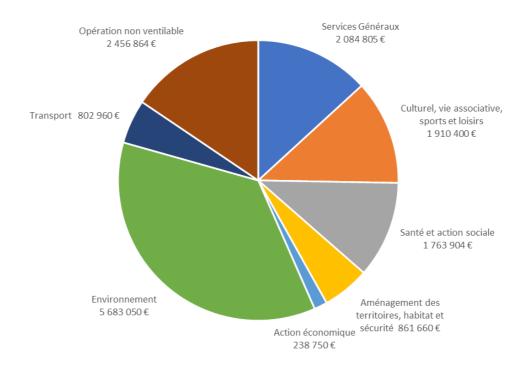
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20241217-0000001613-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/12/2024 Retour Préfecture : 19/12/2024 Les reversements fiscaux (12%) à l'Etat et aux communes membres s'élèvent à 2 088 690 €

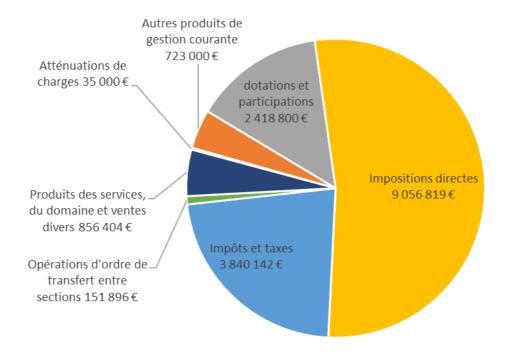
Les frais financiers représentent seulement 2 % de la section de fonctionnement tandis que l'autofinancement (dotations aux amortissement et virement à la section de fonctionnement) s'élève à 1 292 268 €, soit 7.6% des dépenses de fonctionnement.

b) Nomenclature fonctionnelle des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20241217-0000001613-DE

c) Le financement des dépenses de fonctionnement : les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont principalement composées par le produit de la fiscalité directe locale (53%) et les autres impôts et taxes indirectes (22%)., fraction de TVA notamment. Cette part est en baisse par rapport à 2024.

Les dotations de l'Etat et les participations des organismes extérieurs représentent 14% des recettes de fonctionnement, part en baisse par rapport à 2024.

Les autres produits (1 614 404 €) sont composés par les recettes des services (856 404 €, redevance petite enfance, remboursement budget annexe, redevances et ventes ordures ménagères) et les autres produits 723 000 € (reversement SMTOM vente matériaux).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20241217-0000001613-DE

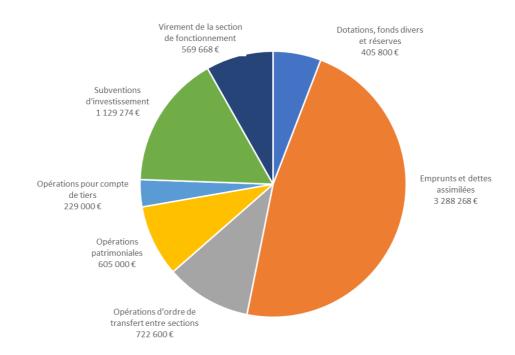
# III. Les dépenses d'investissement et leur financement

a) Les dépenses d'investissement Elles se décomposent de la façon suivante au titre de l'année 2025

16 Emprunts et dettes assimilées	1 031 000 €
204 Subvention d'équipement versée	1 815 080 €
dont déploiement de la fibre	1 557 000 €
dont amélioration de l'habitat	126 500 €
dont participation OIN Alzette-Belval	126 980 €
20 Immobilisations incorporelles	431 400 €
dont étude de faisabilité et assistance à maîtrise d'ouvrage Piscine Intercommunale	100 000 €
dont Etude et MO Piste cyclable Boulange Rumelange	60 000 €
dont frais d'élaboration des documents d'urbanisme : révision partielle	42 400 €
21 Immobilisations corporelles	247 554 €
dont renouvellement camion ordures ménagères	160 000 €
dont acquisition mobiliers Micro Crèche Villerupt	78 000 €
23 Travaux en cours	2 432 780 €
dont acquisition micro crèche Villerupt	510 000 €
dont travaux réseaux chaleurs	490 000 €
dont travaux éclairage public	200 000 €
dont équipements ZAC Micheville 1	120 000 €
dont travaux Crèche Audun le Tiche	100 000 €
dont assistance à maîtrise d'ouvrage Crèche Aumetz	100 000 €
Dont travaux mise aux normes bassin de rétention déchèterie	75 000 €
26 Participations et créances rattachées	5 900 €
Acompte Agence France Locale	5 900 €
45 Opérations pour compte de tiers	229 000 €
040+041 Opérations patrimoniales (pour ordre)	756 896 €
Total dépenses d'investissement	6 949 610 €

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 057-245701404-20241217-0000001613-DE

## b) Le financement de l'investissement : 6 949 610 €



Le financement de l'investissement est réparti entre les ressources propres 33% (transfert de section, dotations et fonds divers...), les subventions d'investissement des organismes extérieurs (20%) et l'emprunt prévisionnel d'équilibre (42%). Ce dernier fera l'objet d'un ajustement en fonction des résultats de l'exercice 2024 et des subventions notifiées en cours d'exercice.

Envoi Préfecture : 19/12/2024 Retour Préfecture : 19/12/2024